



Volx, le lundi 12 juillet 2021

Les collectivités locales des Alpes-de-Haute-Provence en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le FIPHFP et l'Etat poursuivent leur engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

Le CDG des Alpes de Haute-Provence, conventionné avec le FIPHFP depuis de nombreuses années accompagne dans le cadre de cette convention, les collectivités affiliées dans la mise en œuvre de leur politique d'insertion et de maintien dans l'emploi de personnes situation de handicap et notamment à travers le recrutement d'apprentis en situation de handicap.

Dans ce cadre, ce lundi 12 juillet 2021, une réunion en présence de M. Jacques DEPIEDS, Président du CDG 04, Madame Hélène BERENGUIER, directrice adjointe du FIPHFP et de Madame Violaine DEMARET, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence a permis de mettre à l'honneur les collectivités locales engagées dans une politique d'insertion d'apprentis en situation de handicap.

En effet, L'Agglomération Provence Alpes Agglomération, la Mairie de L'Escale, la Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban et la Mairie d'Oraison étaient présents pour témoigner de leur retour d'expérience suite au recrutement d'apprentis en situation de handicap dans différentes filières de la fonction publique territoriale.

Les échanges ont permis de souligner les spécificités liées au recrutement d'apprentis en situation de handicap et les conditions d'accompagnement par les réseaux de partenaires : Cap Emploi, MDPH, URAPEDA, Emergences. Ils ont par ailleurs permis de mettre en évidence le rôle essentiel des centres de formation (CFPPA de Digne Carmejane, GRETA) en partenariat avec le maître d'apprentissage chez l'employeur clés indispensables au succès de l'apprenti.

L'ensemble des échanges a mis en évidence toute la richesse que peut apporter le recrutement d'une personne en situation de handicap, recrutée avant tout pour ses compétences et ses qualités humaines. Par leur témoignage les employeurs présents ont mis en avant le rôle essentiel pour eux du Centre de Gestion, des aides du FIPHFP et de l'accompagnement de l'ensemble des partenaires pour parvenir à un objectif commun : rendre notre société plus inclusive !

Qui était présent à la réunion ?

Cette cérémonie s'est déroulée en présence,

Pour le CDG : M. Jacques DEPIEDS, président du CDG et Mme Audrey BERTHALIN, référent handicap

Pour L'Etat : Madame Violaine DEMARET Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

Pour le FIPHFP : Madame Hélène BERENGUIER ; directrice adjointe du FIPHFP, M. Thierry ALLEMAND

Directeur Territorial au Handicap PACA Corse

Mairie d'Oraison : M. Benoît GAUVAN, Maire,

Mairie de L'Escale : M. Claude FIAERT, Maire

Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban : Mme Myriam TARDIEU, DGS, M. Olivier REBOUL, maître d'apprentissage,

Provence Alpes Agglomération : Mme Sabrina EGGER, DRH,

Association des Maires de France : Mme Annie GUAZZI,

Cap Emploi : M. Gilles PONS, directeur, Mme Christel LLIDO chargée de mission,

Prestataire de PAS : Mme Muriel CAMANI, directrice Emergences PACA, M. Charles VAFOPOULOS, URAPEDA,

CFPPA de Digne Carmejane : M. Philippe BONIFACE, responsable pédagogique,

GRETA de Digne les Bains : M. Cyrille HOURS, conseiller formation.

MDPH : Mélanie BROVELLI, directrice.

A PROPOS

Le CDG 04 :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-de-Haute-Provence est un établissement public local créé en 1986 qui permet la mutualisation au niveau départemental d'un certain nombre de missions pour le compte des employeurs publics. Parmi ces missions, figurent l'organisation des concours de la fonction publique territoriale et l'assistance au recrutement, el suivi de la carrière des fonctionnaires, la réalisation des bulletins de paie, le conseil juridique, l'accompagnement en matière d'hygiène et de sécurité au travail, la médecine de prévention, l'appui à l'insertion et au maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap.

LE FIPHFP :

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : *"il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget"* (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

www.fiphfp.fr

CONTACTS PRESSE

FIPHFP : Mme Léa Valleix - 06.30.69.50.16 - lea.valleix@tbwa-corporate.com